



## 1988-1999 : Organiser la résistance

Des agriculteurs en difficulté, « Cas difficiles » issus de la Confédération Paysanne et quelques non syndiqués prennent en charge leur défense :

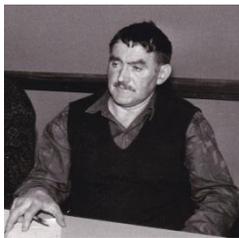
Agriculteurs en situation difficile 13/01/88  
 « Vous n'êtes pas seuls... »

RENNES. - Le nombre des agriculteurs en situation difficile a tendance à augmenter. Erreurs de gestion, avatars divers, les causes sont nombreuses. Le résultat en revanche varie peu et se mesure en impayés, découverts, aggrégés. Pour ces agriculteurs en situation difficile, momentanée ou durable, une poignée d'entre eux lançant l'idée d'une

association où chacun pourrait parler de ses problèmes, recevoir et donner compréhension et aide morale.  
 A partir du 19 janvier, une permanence téléphonique - 99 50 45 27 (les mardi et vendredi, de 9 h à 12 h) - sera à l'écoute des besoins pour dire aussi « agriculteurs en difficulté, vous n'êtes pas seuls ».

- Mise en place d'un N° d'appel

Convocation d'une Assemblée Générale constitutive : **SOS 35** est créé le 8 février 1988.



Maurice Le Gouevic  
1<sup>er</sup> président

- Organiser la défense collective
- Déculpabiliser les paysans
- Porter la voix des paysans en difficulté

➤ Les modes d'actions sont essentiellement la création de rapports de force avec les créanciers. Le travail se fait en collaboration avec des objecteurs de conscience (Michel Fortun et Ronan Le Louarn).

1989 : Extension des procédures collectives (dépôt de bilan) aux agriculteurs.

- Les adhérents s'approprient ces procédures comme un outil de défense (travail de la Coordination Grand Ouest).
- Collaboration et formation avec des partenaires du monde judiciaire (Me Brouillet, avocat et Me Massart, mandataire judiciaire).

## 1999-2007 : Accompagnement individuel

1999 : Professionnalisation : Arrivée des salariées : 1999 Carole Rabiniaux et 2002 Stéphanie Leray.



- Les tribunaux reçoivent les agriculteurs individuellement.
- Les compétences économiques et juridiques passent des agriculteurs bénévoles aux salariées.
- Dans le binôme, la place du bénévole change, il assure l'accompagnement de proximité.
- Le nombre d'appels ne fait qu'augmenter, 60 accompagnements par an.

2002 : SOS 35 devient **Solidarité Paysans d'Ille et Vilaine**.

2007 : **Solidarité Paysans d'Ille et Vilaine** c'est :

- La reconnaissance par les tribunaux de la qualité des accompagnements de l'association.
- Le soutien du Conseil Général et de nombreuses communes du département.